



Aubenas-les-Alpes

Compte rendu de la séance du mercredi 16 août 2023

Secrétaire(s) de la séance:

Ordre du jour:

VOTE CREATION PARKING

MODIFICATION PLU

ANNULATION FACTURE EAU GUILLERMIN MARYLENE (Sa facture de 519.22 € passe à 280 €)

Délibérations du conseil:

demande de subvention Amendes de police et DETR 2023 (DE 2023 041)

Objet : Demande de subvention Amendes de police 2023 et la DETR 2023 pour *la création d'un parc de stationnement à Aubenas-Les-Alpes*

Madame le Maire informe les conseillers qu'il y a des travaux à réaliser pour la création d'un parc de stationnement et que ce programme est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ainsi qu'auprès des amendes de police.

Soit la somme du montant de l'opération : **11 920.00 € HT**

Le plan de financement se présente ainsi

Dépenses HT : 11 920.00 €

Amendes de police 50% : 5 960 €

DETR 30% 3 576 €

Autofinancement communal : 20% : 2 381 €

Total HT : 11 920 €

La commune assurera le préfinancement de l'avance de la TVA.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

Adopte le plan de financement exposé ci-dessus

Sollicite auprès du département et de l'état une aide financière

Ainsi fait et délibéré, le mercredi 16 août 2023

Madame le maire, Sylvie MARTELLI

annulation facture eau MME Guillermin Marylène (DE 2023 042)

Le conseil municipal décide d'annuler la facture d'eau émise le 30/11/2022 (numéro de titre 114) de MME GUILLERMIN Marylène d'un montant de 519.22 € suite à un problème rencontré avec son compteur d'eau et réévalue celle-ci à hauteur de 280 €.

CHANGEMENT ASSURANCE COMMUNE (DE 2023 043)

La MAIF décidant d'arrêter d'assurer la commune d'aubenas les alpes à partir du 31/12/2023,le conseil municipal décide de s'assurer auprès de la SMACL assurances à partir du 01/01/2024.